

COMPTE-RENDU CTL du 26/09/2017

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mme DESLANDES, Mme TEXIER-SMARZ.
M.DAUGERON, secrétaire.
Représentants du personnel : Pierre OBLIN et Marie-Caroline COMBES pour FO-DGFIP.

La CAPL s'est ouverte à 9 h 00.

1°) Projet de fusion par absorption du SIE de La Châtre par le SIE d'Issoudun et du SIE d'Argenton sur Creuse par le SIE du Blanc

Il s'agissait d'une reconvoction statutaire suite au vote défavorable unanime du 14 septembre dernier.

La Direction n'a pas cru opportun d'amender son projet, car elle doit considérer qu'il est finalisé en l'état.

Nous avons cependant pu obtenir certaines précisions par rapport à la séance précédente :

- Le protocole entre le SIE de La Châtre et celui d'Issoudun est quasiment terminé. Celui entre Argenton et Le Blanc le sera après la réunion du 4 décembre. Néanmoins, l'expérience prouve que des fusions de services peuvent se réaliser sans protocole puisque celui entre le SPF et le Pôle Enregistrement n'est toujours pas signé, malgré un démarrage dans la vraie vie au 1^{er} septembre !
 - Répartition des missions entre les nouveaux SIE et leurs antennes provisoires pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018 : l'agent restant en poste à La Châtre gardera le recouvrement des dossiers de l'ex-SIE de La Châtre, ainsi que la relance amiable.
- La Direction n'ayant pas modifié son projet, nous n'avons pas modifié notre vote : contre !

2°) Projet de transfert des missions de l'accueil fiscal et du recouvrement des trésoreries de Buzançais, Châtillon sur Indre et Déols vers le SIP de Châteauroux

Là aussi, cette reconvoction s'explique par le vote défavorable unanime du 14 septembre.

Là aussi, la Direction n'a pas jugé opportun de modifier son projet.

Là aussi, quelques précisions ont été apportées, en l'occurrence sur le sort de l'agent de Déols qui sera amené à suivre la mission au SIP de Châteauroux.

Concernant la prime de mobilité fonctionnelle, sachez qu'en cas de changement imposé de missions, elle sera de :

- 500 € pour au moins 5 jours de formation
- 1 000 € pour au moins 10 jours de formation ...

Là aussi, nous avons voté contre, sans surprise.

3°) Questions diverses

Le chiffre national des suppressions d'emplois à la DGFIP devrait être connu dans la semaine ... N'attendons pas de bonnes surprises, d'autant plus que nous avons été relativement épargnés l'année dernière, en raison du Prélèvement à la Source.

Les projets du Directeur pour le 1^{er} janvier 2019 sont :

- la fermeture de la Trésorerie de Déols, quoi qu'il advienne, soit par son absorption par la Trésorerie de Châteauroux-Municipale, soit par son déplacement géographique dans les murs du CDFIP de Châteauroux.
- la fusion des Trésoreries de Châtillon et de Buzançais. Sur lequel de ces deux sites ? Le Directeur fait durer le suspense et monter les enchères...
- le transfert des missions de l'accueil fiscal et du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Valençay vers le SIP de Châteauroux.

Le Comité Technique de Réseau du 28 septembre se prononcera sur le transfert des Recettes Non Fiscales (RNF), anciennement Produits Divers, à une autre Direction. La DDFIP de l'Indre avait pourtant candidaté pour accueillir un Pôle RNF, mais sans succès à vrai dire. Ce sera donc un emploi implanté qui sera perdu pour l'Indre, en plus de celui correspondant au transfert de la gestion de la paie.

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation pour 80 % des redevables, quid de la Redevance Audiovisuelle ? Notre Direction n'a pas d'éléments de réponse pour le moment.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la réunion s'est terminée à 11h30.